

ETUDES MALIENNES

N° 84



Editions Savane verte. Tél. (223) 61 00 00 25 / 61 59 82 86
Bamako – Mali



COMITE D'HONNEUR

Pr Adame Bâ KONARE, Bamako-Mali
Dr Kléna SANOGO, Bamako-Mali
Pr Issa N'DIAYE, Bamako-Mali
Pr Samba DIALLO, Bamako-Mali
Dr Paul GUINDO, Bamako-Mali

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Hamady BOCOUM, Dakar-Sénégal
Pr Bakary CAMARA, Bamako-Mali
Dr Niapégué P. CISSE, Bamako-Mali
Pr Golo COULIBALY, Bamako-Mali
Pr Moussa F. COULIBALY, Bamako-Mali
Dr Yaranga COULIBALY, Bamako-Mali
Dr Adama DEMBELE, Bamako-Mali
Pr Edmond DEMBELE, Bamako-Mali
Dr Tièman DIARRA, Bamako-Mali
Dr Anne DOQUET, Paris-France

Dr Moussa DJIRE, Bamako-Mali
Pr Denis DOUGNON, Bamako-Mali
Dr Amadou KEITA, Bamako-Mali
Pr Doulaye KONATE, Bamako-Mali
Pr Famagan Oulé KONATE, Bamako Mali
Dr Alphonse N. NZIENGUI, Libreville-Gabon
Pr Jean POLET, Paris-France
Pr Maki SAMAKE, Bamako-Mali
Dr Tal TAMARI, Paris-France
Dr Abinou TEME, Bamako-Mali
Pr Samba TRAORE, Bamako-Mali

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dr YOUNOUSSA TOURE

COMITE DE DIRECTION

- Dr Moussa SOW
- Dr Mamadi DEMBELE
- Dr Yaouaga Félix KONE
- Dr Mama KAMATE

COMITE DE REDACTION ET DE PUBLICATION

Rédacteur en chef

Dr Baba COULIBALY

Membres

- Dr Facoh Donki DIARRA
- M. Modibo DIAKITE
- M. Moctar KONE
- M. Mamadou N'DAOU
- M. Amadou COULIBALY
- Mme COUMARE Koniba SANOGO

TABLE DES MATIÈRES

Contraintes de communication pour l'adoption des innovations technologiques de gestion de fertilité des sols dans les communes de Méguétan (cercle de Koulikoro) et de Kléla (cercle de Sikasso), au Mali.

Abdoulaye Touré, Famagan-Oulé Konaté, Christopher Spurk, Gabriel Sidiki Dembélé, Fagaye Sissoko, Odiaba Samaké..... 7

L'élevage au Mali ou la difficile promotion d'une activité importante dans l'économie nationale : le SIG comme outil d'aide à l'analyse et à l'intervention.

Balla DIARRA 30

L'aviciculture dans la commune rurale de M'Pessoba : contraintes et contribution de l'activité à l'amélioration des conditions de vie

Sina Coulibaly, Mory Siby, Brahim Songoré, 56

Variation climatique et adaptation des sociétés dans le Delta intérieur du Niger au Mali.

Mamy SOUMARE , Kadiatou DIALLO, Souleymane Sidi TRAORE, 72

Analyse du mariage précoce des filles en pays bobofing dans la Commune rurale de Boura au Mali

Pierre CISSE..... 90

L'innovation de l'artisanat textile traditionnel du Mali : des logiques du contexte mondial

Soumana SONI..... 108

La régulation locale de l'école au Mali : entre légitimité et légalité

Idrissa Soïba TRAORE 122

Evaluation des Résultats de l'Expérimentation de l'Enseignement Intégré des Compétences de Vie Courante à l'École Primaire en République Démocratique du Congo (RDC)

Mountaga LAM 141

Performance des écoles privées au Mali : cas du district de Bamako

SANOGO Boubacar..... 161

Le Culte du Moi Dans Du Sang de la Volupté et de la Mort Une introspection de Maurice Barrès Sur les traces de Chateaubriand

Diola Konaté..... 184

Apport de la recherche scientifique et technologique dans l'atteinte des objectifs de développement durable(ODD) au Mali. La syntaxe de l'expression et de la phrase du bamankan

Mariam KONE..... 192

Note sur la problématique des écoles d'art en Afrique Francophone. Rétrospective d'une tradition

Oumar KAMARA 203

ANALYSE DU MARIAGE PRÉCOCE DES FILLES EN PAYS BOBOFING DANS LA COMMUNE RURALE DE BOURA AU MALI

Pierre CISSE³⁰

RÉSUMÉ

Le mariage est un acte social dont la fréquence, la manifestation et l'intensité varient d'une société à l'autre en fonction de la spécificité culturelle, économique et législative en vigueur. De nos jours, il fait l'objet de profondes mutations ouvertes au modernisme bouleversant les pesanteurs traditionnelles. Cette étude sur le mariage précoce vise à dégager une meilleure connaissance descriptive et explicative des pratiques et des caractéristiques du mariage précoce dans la commune rurale de Boura au Mali. L'approche méthodologique combine des enquêtes par questionnaire sur un échantillon de 157 femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, et des entretiens pour tous les types de mariage. Les résultats ont montré que la grande majorité des femmes mariées (61,8%) sont illettrées. Plus des deux tiers (63,6%) des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans. Les hommes sont plus âgés que les femmes avec un écart d'âge de 5,9 ans. Le mariage coutumier est le plus fréquent et concerne plus de la moitié des femmes mariées (59,9%). Il demeure encore endo-ethnique car, 75,8% des femmes bobofing sont mariées à un époux de la même ethnie. Dans 44,6% des cas, elles n'ont pas de lien de parenté avec leur époux. Pour 42% des femmes mariées, le choix du mari procède des parents avec l'approbation de la femme, et 34,4% sont mariées sans leur accord. La non scolarisation, la femme grenier sont les causes principales de la primo-nuptialité. La persistance des pesanteurs socioculturelles handicape la lutte contre cette pratique.

Mots clés : Mariage, bobofing, précocité, Mali.

ABSTRACT

Mariage is a social whose frequency, manifestation and intensity vary from one society to another according to the cultural, economic and legislative specificity put into effect. Nowadays, it is the subject of profound mutations open to modernism overturning the traditional heaviness. This study on early marriage aims at a better descriptive and explanatory knowledge of the practices and characteristics of early marriage in the rural commune of Boura in Mali. The methodological approach combines questionnaire surveys of 157 married women aged 15-49 and interviews for all types of marriage. The results showed that the vast majority of married women (61.8%) are illiterate. More than two-thirds (63.6%) of women are married before the age of 18. Men are older than women with an age gap of 5.9 years. Customary marriage is the most common and affects more than half of married women (59.9%). It is still endo-ethnic because 75.8% of bobofing women are married to a husband of the same ethnic group. In 44.6% of the cases, they are not related to their spouses. For 42% of married women, the choice of the husband results from the parents with the approval of the woman, and 34.4% are married without their agreement. Non-schooling, the attic woman are the main causes of first marriage. The persistence of socio-cultural constraints hinder the fight against this practice.

Key words: Mariage, bobofing, precocity, Mali.

³⁰ Institut Supérieur et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako (Mali), E-mail : pierrecisse12@hotmail.com

1. INTRODUCTION

Le mariage est caractérisé d'une façon générale par l'union entre deux personnes de sexes différents (homme et femme). Il revêt un caractère important qui a une influence sur la fécondité, une variable déterminante de l'accroissement d'une population.

La société malienne accorde une place importante au mariage et le considère d'ailleurs comme une institution sociale sacrée³¹ (Diarra T. et Koné Y. F., 1991). Le processus comporte des rites ayant à la fois une dimension coutumière, religieuse et civile. Mais, il peut arriver que cette combinaison ne soit pas nécessaire. Une des cérémonies peut suffire pour avoir une reconnaissance sociale de l'union d'une communauté à une autre. Le mariage apparaît comme une « affaire de famille » et une « affaire sociale », dans laquelle les individus sont en position passive (Hertrich, 1996 ; CISSE, 2012). Les diversités culturelles, économiques et structurelles dans une société peuvent déterminer aussi les variations de l'âge auquel débute la formation des unions, notamment l'intensité de la nuptialité. Selon que les sociétés soient patriarcales ou matriarcales, musulmanes, animistes, ou autres, chacune a sa conception propre de la famille et des différentes formes d'union qui les régissent. De nos jours, le mariage fait l'objet de profondes mutations transformant les structures sociales, économiques et culturelles ouvertes au modernisme. L'une des premières mutations est le passage « du mariage ancien » ou « mariage imposé », avec la mainmise du groupe social sur le choix des partenaires, au mariage fondé sur le choix réciproque des deux époux. Cette étude « Analyse du mariage précoce en pays bobofing dans la commune rurale de Boura au Mali » s'articule autour de quatre axes : problématique, méthodologie, présentation de la zone d'étude, résultats et discussions.

2. PROBLÉMATIQUE

La nuptialité est considérée comme une variable intermédiaire de la fécondité par les démographes (Davis et Blake, 1956). Phénomène aux multiples facettes, une attention particulière à l'étude des changements matrimoniaux s'avère nécessaire pour appréhender les mutations. En effet, l'évolution des comportements matrimoniaux est révélatrice de profondes mutations de la société. L'observation des changements matrimoniaux permet d'illuminer le type de rapports de genre que privilégie une société (Hertrich et Loco, 1999). Les relations entre hommes et femmes se construisent autour de deux pôles opposés et complémentaires : *furu* (le mariage) et *kanu* (la relation amoureuse). Concilier les deux avec le même conjoint est souvent difficile.

Au Mali, plusieurs formes de mariage coexistent, à savoir le mariage coutumier, le mariage religieux et le mariage civil qui corroborent avec deux types de mariage (monogamique et polygamique). Les croyances, perceptions, attitudes et valeurs varient d'un groupe à l'autre et d'une religion à une autre. Ni l'ethnie, ni la religion, ni la langue ne peuvent permettre de cerner toute la réalité sociologique du mariage. En pays bobofing, la vie familiale se déroule dans des groupes domestiques. Le mariage traditionnel se fait conformément aux décisions lignagères. L'absence de connaissances scientifiques sur le mariage précoce des filles et les évolutions matrimoniales dans cette communauté est bien une réalité, une question préoccupante. D'où l'intérêt de ce thème : « Analyse du mariage précoce en pays bobofing dans la commune rurale de Boura au Mali ». L'objectif de cette étude est d'élar-

³¹ Les divorces et autres formes de désunion sont souvent proscrits.

gir les connaissances relatives aux habitudes, tendances et caractéristiques distinctives du mariage précoce dans la commune.

Problème complexe aux racines profondes, plusieurs théories ont traité de la nuptialité : 1) la théorie de la transition démographique qui repose sur la revalorisation du statut de la nuptialité et la transformation de la famille en cas de mariage précoce www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1993_num_48_2_3971 de H Chojnacka - 1993 ; 2), la théorie des changements basée sur les comportements individuels des populations (Philippe Antoine, 2002 ; Locoh Thérèse, 1996) et 3) la théorie des flux de richesses du mariage précoce des filles où, dans certaines familles le mariage de la fille devient l'opportunité rêvée pour constituer un fonds de commerce (UNICEF, 2001).

Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'est appuyée sur une observation de terrain et une combinaison d'enquêtes par questionnaire et par entretien.

L'observation de terrain a consisté en la consultation des registres de l'Etat Civil de la mairie pour constituer notre base de sondage de 3876 femmes mariées dans la commune. En vue d'obtenir un échantillon représentatif, un sondage aléatoire systématique à trois degrés est réalisé:

- Au premier degré, tirage au hasard de cinq (5) villages parmi les 17 villages de la commune affectés de leurs effectifs de femmes mariées (Etat Civil de la Mairie de la commune de Boura, 2016).
- Au second degré, 157 concessions ont été tirées au hasard de façon pondérée dans les villages avec leurs effectifs de femmes mariées. Enfin au troisième niveau, une femme mariée a été tirée de façon aléatoire dans chaque concession retenue au second degré pour constituer l'échantillon de 157 femmes mariées âgées de 15 à 49 ans.
- Concernant l'enquête qualitative, les autorités traditionnelles, religieuses, les élus locaux et les populations ont été les informateurs. La fraction de sondage est $F = 157 / 3876$ femmes mariées = 1/25. Les logiciels SPSS et Excel ont été utilisés pour la saisie et le traitement des données.

Enfin, pour analyser le mariage précoce des filles en pays bobofing dans cette étude, nous combinons les trois théories évoquées plus haut.

Présentation de la commune rurale de Boura

La commune de Boura fait partie du cercle de Yorosso dans la région de Sikasso située à l'extrême sud du Mali, entre les 10° et 12° 53 de latitude nord, 3°59 et 8°12 de longitude ouest. Elle couvre une superficie de 71 960 km². Appuyée, à l'Est et au Sud sur le Burkina Faso, elle s'ouvre à l'Ouest sur la commune de Ménamba¹, au Nord sur la commune de Koumbia (Carte 1).

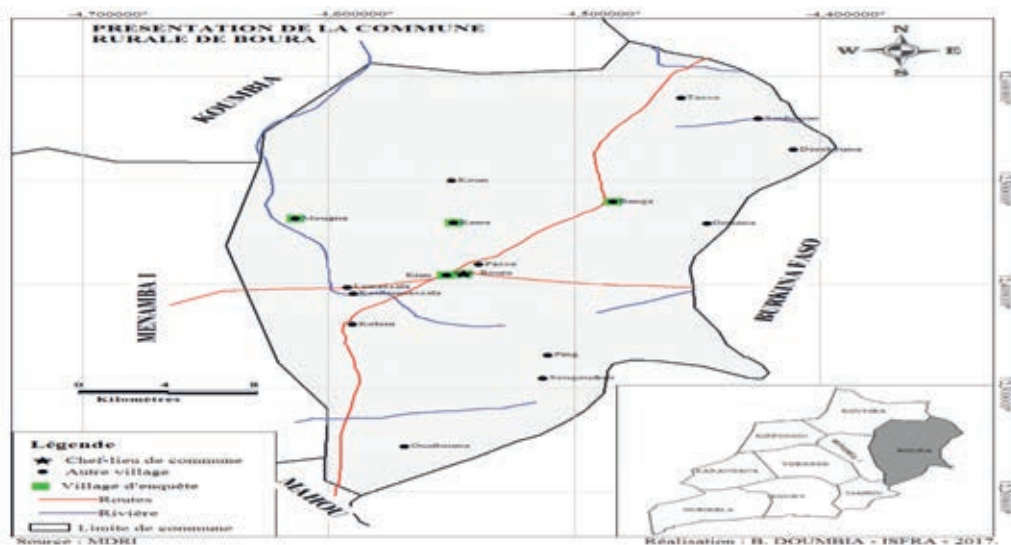


Figure 1 : Situation géographique de la commune rurale de Boura

Source : Pierre CISSE, 2017

Le relief, quasiment plat et monotone, est marqué par quelques collines au bas desquelles on observe des plaines et bas-fonds arrosés par des rivières intermittentes. Les sols sont argileux, argilo-sableux et alluvionnaires, propices à la production agricole notamment, à la culture du coton. Le climat est tropical de type soudanien. Les précipitations moyennes annuelles sont supérieures à 1 000 millimètres, parfois les dépassant 1 200 millimètres (Antenne Météo, Boura, 2016). Le découpage de l'année se caractérise par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide appelée hivernage. La longueur de la saison sèche dure 3 à 4 mois et l'hivernage s'étend de juin à octobre avec plus de 80 jours de pluie par an. La savane arborée et herbeuse constitue les formations végétales. On y rencontre *Acacia albida*, *Vitellaria paradoxa*, *Tamarindus indica*, *Parkia biglobosa* et de nombreuses espèces de combrétacées.

L'activité principale est l'agriculture secondée par l'élevage. La Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) y pratique une agriculture intégrée qui assure la sécurité des revenus. La culture du petit piment, (*Capsicum frutescens* ou Piment Langue d'Oiseau en français officiel), constitue la deuxième culture de rente après le coton (*Glicidria*) dans la commune.

Le potentiel humain, très hétérogène est dominé par les Bomou ou Bobofing, autochtones de la localité. Les autres ethnies sont les Bwa ou Bobooulé arrivés des cercles de San et Tominian; les Dogon venus du plateau et des falaises de Bandiagara; les Mossi et Dafing du Burkina Faso. L'impulsion de la CMDT, la disponibilité de terres fertiles et les foires transfrontalières ont conditionné, dans la plupart des villages, une réelle capacité d'attraction d'immigrants nationaux et burkinabè.

3. RÉSULTATS

3.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des femmes

Les variables prises en compte sont la nationalité, le niveau d'instruction, l'âge, l'ethnie, la religion et l'activité.

3.1.1. Nationalité

De cette étude, il ressort que la quasi-totalité (98%) des femmes mariées est de nationalité malienne, soit 154/157. Une très faible minorité, trois (3) femmes étrangères d'origine burkinabè, mariées dans les villages frontaliers de Boura, Banga et Kian. Bien que la commune soit située souvent à moins de 10 km des premiers villages burkinabè, partageant les mêmes aires ethniques et culturelles avec les villages voisins de l'autre côté de la frontière, le mariage féminin transfrontalier ne semble pas fréquente dans la commune de Boura.

3.1.2. Niveau d'instruction

Au terme de cette étude, 61,8% des femmes mariées sont illettrées contre 40,8 d'hommes. Les résultats mettent en évidence que les épouses sont beaucoup moins instruites que les maris, soit un écart important de 21 points en défaveur des femmes. Les mêmes tendances s'observent pour ceux qui ont atteint le niveau du fondamental premier cycle pour les femmes avec 38,2% chez les épouses contre 54,1% chez les époux, soit un écart de 18 points toujours en faveur des hommes. L'illettrisme est la caractéristique des femmes mariées comparativement à leurs maris.

3.1.3. Age actuel de l'homme et de la femme

L'examen de l'âge des conjoints est un indicateur de la situation du moment (Tableau 1). Contrairement aux femmes, les hommes sont plus âgés dans le couple (35,8 ans contre 29,9 ans), soit un écart d'âge de 5,9 ans.

Tableau 1 : Age moyen épouse / époux (nombre d'années).

Statut	Village					Ensemble
	Banga	Boura	Kian	Komé	Mougna	
Epoux	35,2 ans	37,0 ans	33,9 ans	32,8 ans	37,6 ans	35,8 ans
Epouse	28,5 ans	30,1 ans	29,1 ans	27,5 ans	33,5 ans	29,9 ans
Ecart	6,7 ans	6,9 ans	4,8 ans	5,3 ans	4,1 ans	5,9 ans

Source : Pierre Cissé, 2016

Les mêmes tendances s'observent d'un village à l'autre. Quel que soit le village, les femmes sont mariées à des hommes beaucoup plus âgés. Les écarts d'âge sont compris entre 4,1 ans et 6,9 ans.

3.1.4. Occupation

Le statut dans l'activité a montré que la quasi-totalité des hommes (96,8%) travaille à leur compte contre une très faible proportion (12,7%) de femmes. La grande majorité des épouses (87,3%) sont sous tutelle³² de leur mari.

La répartition par branches d'activité des épouses et des maris (Tableau 2) indique une prédominance de l'agriculture tant pour les femmes (86,0%) que pour les hommes (82,8%). Elles sont aussi présentes dans les activités commerciales que les hommes (10,8%). La présence dans le commerce exprime les opportunités d'autonomie financière et d'épanouissement vis-à-vis du mari. La très forte représentation des femmes mariées dans le secteur agricole exprime leur forte participation à l'économie familiale en milieu rural.

Tableau 2: Répartition des épouses et du mari selon l'occupation actuelle

Couple	Activité				Total
	Agriculture	Commerce	Elevage	Autre	
Epouse	86,0	10,8	0,0	3,2	157 (100)
Mari	82,8	10,8	1,3	5,1	157 (100)

Source : Pierre Cissé, 2016

3.2. Mariage

Le mariage est l'union de deux personnes de sexes opposés selon la loi, la religion ou la coutume d'un groupe social au Mali. Le processus du mariage comporte des rites ayant à la fois une dimension coutumière, religieuse et civile. Il est important de connaître les contours du premier mariage de la femme.

3.2.1. Statut matrimonial du mari au premier mariage de la fille

L'examen de l'état matrimonial révèle que plus des deux tiers (72,6%) des femmes, à leur premier mariage, ont congratulé avec des hommes célibataires³³ ; moins du tiers (26,1%) trouvaient leurs maris déjà dans une union. Quel que soit le village, les tendances sont les mêmes (Tableau 3).

³² Cette tutelle signifie que la femme travaille au compte de son mari en tant que aide familiale, une main-d'œuvre familiale agricole non rémunérée. Elle est récompensée matériellement (en articles domestiques, habillements, etc.) après chaque campagne agricole à l'occasion de toutes les fêtes, traditionnelles ou religieuses.

³³ Le rang de première épouse tient une grande importance pour la femme dans le foyer et la famille. Ténor du foyer, elle a généralement une emprise sur celles qui entrent après elle, considérées comme ses « petites sœurs » et ne doivent pas décider de quoi ce soit avant elle, la « grande sœur ». Généralement, elle est la plus écoutée par le mari dans le foyer.

Tableau 3: Répartition des femmes selon le statut du mari au premier mariage de la fille

Village	Statut matrimonial			Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	
Banga	69,2	30,8	0,0	100,0 (26)
Boura	69,0	27,6	3,4	100,0 (58)
Kian	76,2	23,8	0,0	100,0 (21)
Komé	83,3	16,7	0,0	100,0 (24)
Mougna	71,4	28,6	0,0	100,0 (28)
Total	72,6	26,1	1,3	100,0 (157)

Source : Pierre Cissé, 2016

Très peu de filles à leur première union rentrent dans un régime polygamique et rares sont celles qui, au premier mariage se marient avec un homme divorcé.

3.2.2. Age d'entrée au premier mariage chez la fille

L'âge au premier mariage marque le début d'entrée en union et mesure le tempo de la nuptialité. Cet indicateur de la primo-nuptialité reflète l'évolution socioculturelle, voire économique d'une communauté influencée par le changement des faits sociaux mais aussi par des comportements des individus, particulièrement de la fille.

La répartition des femmes entrées en première union à différents âges (Figure 2) montre que plus des deux tiers (63,6%) des épouses sont mariées entre 15 et 17 ans, moins du tiers (30,8%) après 18 ans et très peu (5,8%) sont mariées avant leur quinzième anniversaire.

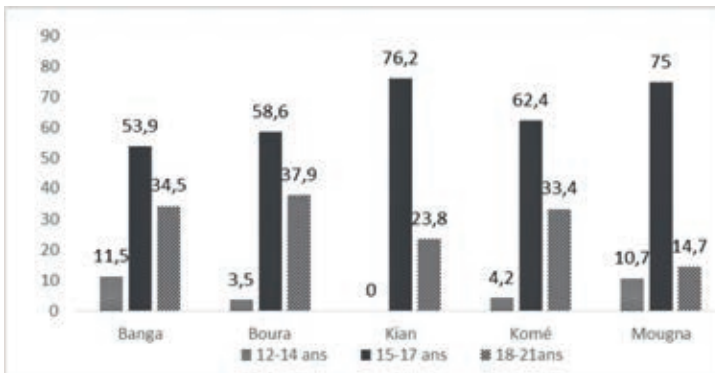


Figure 2: Répartition des enquêtées par village selon l'âge (ans) au premier mariage

Source : Pierre Cissé, 2016

Calculé à partir du cumul des âges à la première union, l'âge moyen d'entrée au premier mariage des filles est estimé à 17 ans. Tous les villages se caractérisent par une précocité élevée des unions, particulièrement dans les villages de Kian (76,2%) et Mougna (75%) pour le groupe d'âge 15-17 ans. Les proportions des premières unions diminuent après 18

ans et plus dans tous les villages. Celles des hommes au moment du mariage avec la fille enquêtée est estimé à 26,5 ans³⁴.

3.2.3. Âge au premier mariage et scolarisation des filles

Le Tableau 4 montre l'influence de la fréquentation scolaire sur l'âge au premier mariage de la fille.

Tableau 4 : Répartition des enquêtées selon le niveau d'étude et la tranche d'âge

Niveau d'étude	Tranches d'âge			Total
	Moins de 15 ans	15 - 17 ans	18 ans et plus	
Aucun	5,2	71,1	23,7	100,0
Fondamental	4,0	49,3	46,7	100,0

Source : Pierre Cissé 2016

On constate que la proportion de femmes mariées sans niveau d'instruction est très élevée (71,1%) dans les groupes d'âge de 15-17 ans par rapport à celles âgées de 18 ans et plus. Par contre, elle ne présente pas de différence chez celles des mêmes groupes d'âge qui ont fréquenté l'école (49,3% et 46,7%). La fréquentation de l'école primaire ou l'achèvement du cycle de l'école primaire ne contribue pas nécessairement à l'augmentation de l'âge au premier mariage.

3.2.4. Couple et ethnie

Le mariage mixte est considéré comme le lien privilégié où les cultures s'affrontent, dialoguent et se fondent. Le couple mixte se présente comme un laboratoire intensif d'échanges, d'analyses, de synthèses, capable d'imaginer des solutions originales applicables à un niveau individuel, susceptibles d'être transposées à l'échelle de la société.

Ethniquement, les couples sont plutôt homogènes (Tableau 5). Ainsi, la majorité des filles bobofing, dans 75,8% des cas, se marient à un mari bobofing (73,9%). Cette situation s'explique par la dominance de cette ethnie dans la commune. De même dans les autres ethnies, les filles se marient plus à des hommes de leur ethnie.

Tableau 5 : Répartition des membres du couple selon l'ethnie

Couple	Ethnie								Total
	Bambara	Bobofing	Bwa	Dogon	Mossi	Peul	Minianka	Autres	
Epouse	0,0	75,8	11,5	4,5	0,6	1,3	1,9	4,5	157 (100)
Epoux	1,3	73,9	13,4	3,8	1,3	1,3	1,3	3,8	157 (100)

Source : Pierre Cissé, 2016

³⁴ La déclaration de l'âge du mari a été faite par la femme seule au moment de l'enquête et peut présenter une limite dans la mesure de l'âge du conjoint. On peut évoquer l'hypothèse que les hommes se marient beaucoup plus tard que les femmes.

La tendance à une endogamie maritale ethnique s'observe particulièrement plus chez les filles bobofing. Le propos le plus souvent tenu est : «Elle a accepté de se marier avec un étranger, à quelqu'un qui n'est pas nous». Donc, l'endogamie maritale ethnique semble socioculturelle. La compréhension et l'entente sont certes plus faciles entre des personnes qui partagent la même culture, les mêmes habitudes, voire la même religion.

3.2.5. Couple et religion

La religion est un choix personnel, il ne devrait pas venir à l'idée de personne d'imposer à quelqu'un de changer de religion. L'analyse des résultats montre la mixité des couples en termes de religion (Tableau 6).

Tableau 6 : Répartition des épouses et époux selon la religion pratiquée

Couple	Religion			Total
	Animiste	Chrétien	Musulman	
Epouse	47,1	30,6	22,3	157 (100)
Epoux	54,1	21,0	24,8	157 (100)

Source : Pierre Cissé, 2016

De la distribution des couples en termes de religion, il ressort que le mariage entre hommes et filles animistes est le plus répandu (54,1% d'hommes et 47,1% de femmes). Une fille chrétienne (30,6%) préfère se marier à un homme chrétien (21%). Par contre, les musulmanes (22,3%) sont moins nombreuses mariées à un mari musulman (24,8%). Parallèlement à l'endogamie maritale ethnique, on observe une endogamie maritale religieuse³⁵. L'appartenance du couple à une même religion suscite le respect mutuel des conjoints.

3.2.6. Type de mariage célébré

Trois types de mariage sont pratiqués : le mariage coutumier, religieux et civil (Figure 3).

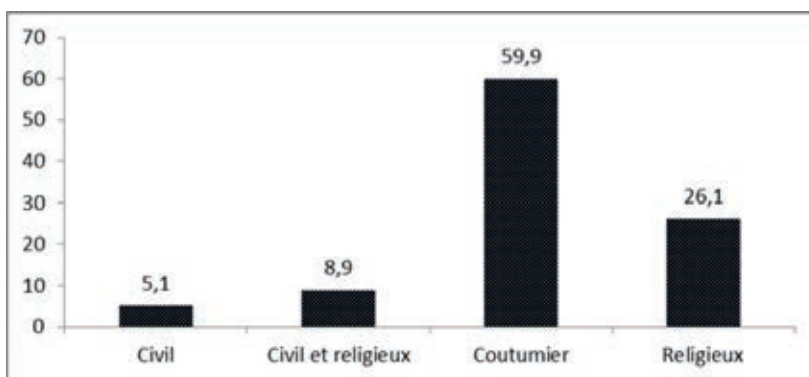


Figure 3 : Répartition des enquêtées selon le type de mariage contracté avec le mari

³⁵ Chez les chrétiens protestants de l'Eglise Evangélique Reobooth, une opposition forte interdit une fille de cette église de se marier à un homme d'une autre confession religieuse.

Source : Pierre Cissé 2016

Le mariage coutumier est largement pratiqué car plus de la moitié des femmes mariées (59,9%) sont dans ce type de mariage. Le mariage coutumier peut revêtir plusieurs facettes régies par la tradition³⁶. Il est souvent matérialisé par une remise de biens du prétendant à sa future belle famille. L'acceptation de ces biens constitue une preuve de reconnaissance et d'adhésion communautaire au mariage.

Les filles qui sont entrées dans une alliance uniquement religieuse (musulmane surtout) représentent moins du tiers (26,1%) des femmes mariées enquêtées. Le mariage civil, célébré par un officier d'Etat Civil³⁷, des filles est très rare. On peut en conclure que le mariage coutumier demeure très fréquent alors que celui officié à la mairie n'est pas encore bien entré dans les habitudes des populations en pays bobofing.

3.2.7. Consanguinité avec le mari

La consanguinité dans le mariage est une donnée importante qui permet de mieux comprendre dans quelle mesure le mariage familial constitue un phénomène social influençant dans certains cas la mobilité des unions (Figure 4). Le mariage consanguin est le plus courant dans la commune car 55,4% des femmes ont déclaré être mariées à des cousins éloignés ou directs.

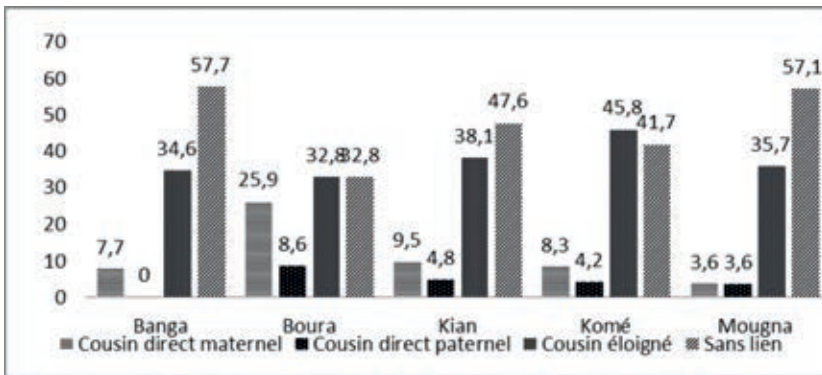


Figure 4 : Liens de consanguinité avec le mari

Source : Pierre Cissé 2016

En effet, 36% sont mariées avec des cousins éloignés, 14% des femmes avec des cousins directs maternels et 5,1% avec des cousins directs paternels. Par contre, 44,6% des femmes mariées ont contracté un mariage avec un homme avec lequel elles n'ont aucun lien de parenté. Par village, le mariage avec un cousin éloigné est plus pratiqué dans le village de Komé (45,8%), alors que le mariage en dehors de la sphère familiale élargie

³⁶ Il est symbolisé par une dot peu coûteuse. La dot du mariage coutumier est la présentation d'une gourde de bière de mil apportée par le forgeron envoyé par le chef de famille. Si elle est acceptée, la famille du garçon offre à la belle-famille trois jours de travaux agricoles étalés sur trois campagnes à la famille de la fille même si elle réside dans un autre village.

³⁷ En pays bobofing, fortement animiste encore, la dote de 10 000 FCFA fixée par le code du mariage n'est pas acceptée par tous. La femme n'est pas une marchandise qu'on peut acheter sur le marché. Même si les 10 000 FCFA sont acceptés à la mairie, ils sont retournés à la famille du conjoint au sortir de la cérémonie.

est plus observé dans les villages de Banga (57,7%) et de Mougna (57,1%). La forte proportion des unions sans lien de parenté pourrait s'expliquer par l'opposition des jeunes aux pesanteurs traditionnelles. Les filles arrivent à échapper à ces pesanteurs sociales par l'exode rural et la migration.

3.3. Participation de la fille au choix du mari

La participation de la fille au choix de son conjoint témoigne du niveau de son émancipation et constitue un facteur important influençant la stabilité du mariage. Les résultats révèlent que 42% des mariages résultent du choix consensuel des parents et de la fille (Figure 5).

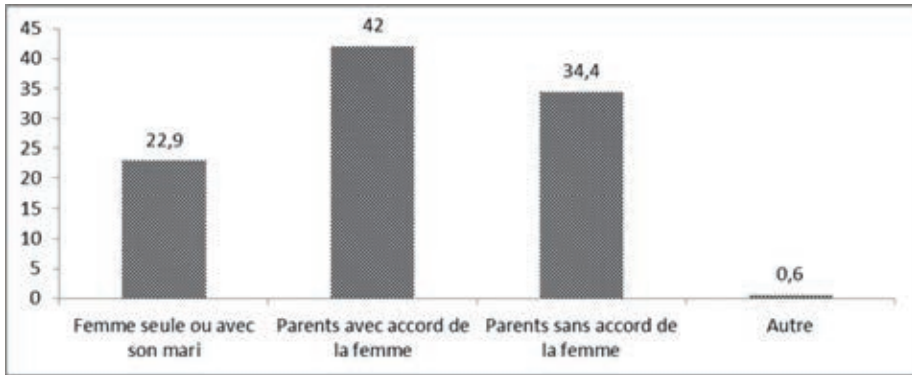


Figure 5 : Répartition des femmes mariées selon la participation au choix du mari

Source : Pierre Cissé 2016

Cependant, l'intervention de la famille seule reste prépondérante dans le choix du mari ; dans 34,4% des cas, le mari a été choisi par la famille de l'épouse sans l'approbation de celle-ci. Dans 22,9% des cas, les deux conjoints se sont mutuellement choisis. Ils s'entendent d'abord avant de se présenter à leurs familles respectives. Ainsi, l'autorité des anciens est de plus en plus confrontée aux décisions prises par des jeunes, ayant connu d'autres réalités, totalement différentes de celles de leur milieu d'origine. En cas d'opposition d'une des deux familles, les futurs conjoints quittent le village³⁸.

D'un village à l'autre, le choix du mari présente des transmutations. Ainsi, à Komé et Mougna, pour plus de la moitié des femmes mariées, le mari a été imposé par les parents (54,2% et 60,7%) ; tandis qu'à Banga (53,8%) et Kian (52,4%), le choix du mari est fait avec l'approbation de la fille. Librement, 42,8% de femmes mariées à Kian contre 34,6% à Banga ont choisi seules leur mari ou en accord avec ce dernier.

3.4. Raisons et conséquences du mariage précoce des filles

Les causes et les conséquences sont multisectorielles : culturelles, sociales et économiques.

³⁸ Ce type de mariage se manifestait par des enlèvements (rapt de femme) en cas d'opposition d'une des familles soit de l'époux ou de l'épouse. L'officialisation se fait après un retour d'une absence de plusieurs années dans un pays voisin, principalement en Côte d'Ivoire, quand le couple a déjà des enfants.

3.4.1. Causes du mariage précoce

Elles revêtent de nombreux aspects qui sont à la fois culturels, sociaux et économiques (Tableau 7).

Tableau 7 : Raisons du mariage précoce des filles

Village	Femme main d'œuvre	Non scolarisation	Pauvreté des parents	Pesanteurs socioculturelles	Autres	Total
Banga	57,7	15,4	19,2	7,7	0,0	100, (26)
Boura	1,5	19,0	12,1	32,7	5,2	100,0 (58)
Kian	52,4	0,0	0,0	42,9	4,8	100,0 (21)
Komé	25,0	12,5	8,3	50,0	4,2	100,0 (24)
Mougna	50	14,3	7,1	28,5	0,0	100,0 (28)
Total	40,8	14,0	10,2	31,8	3,2	100,0 (157)

Source : Pierre Cissé 2016

Causes économiques

Pour 40,8% des femmes mariées, elles sont rentrées très tôt dans le mariage aux besoins pour assister l'homme au champ en tant que main d'œuvre agricole. Ce comportement est le plus manifesté dans les villages de Banga (57,7%), Kian (52,4%) et Mougna (50%). La famille, en milieu rural, étant la cellule de production économique, mariée très tôt la fille est une richesse dans l'économie familiale. L'importance de sa place dans l'économie familiale rurale favorise l'augmentation des mariages précoces.

Causes sociales et culturelles

Dans 31,8% des cas, par la force de la famille ou du lignage, la fille rentre ou on la met de bonne heure dans un mariage. Elles s'expriment par le devoir d'honorer la famille maternelle en retournant s'y marier» et par le «désir d'assurer la lignée en faisant beaucoup d'enfants. La non scolarisation des filles, dans 14% des cas, est une raison de la primo-nuptialité. Pour les anciens, la coutume de marier très tôt les filles est une pratique régulière, une donnée permise. Ainsi, dans la perception du mariage précoce, le discours tenu est que : «Le mariage très tôt des filles était et est normal». Les pesanteurs socioculturelles apparaissent comme une des principales causes du mariage précoce des filles, sans doute avec ses conséquences.

3.4.2. Conséquences du mariage précoce des filles et moyen de lutte

Cette section analyse les conséquences et les conduites pour stopper le mariage précoce des jeunes filles.

Conséquences du mariage précoce de la fille

Il ressort de cette étude que les conséquences de la primo-nuptialité sont essentiellement sociales (40,8%), sanitaires (38,9%). Dans 17,2% des faits, elle prive les filles de l'éducation scolaire (Tableau 8).

Tableau 8 : Répartition des enquêtées selon les conséquences du mariage précoce des filles.

Village	Conséquences du mariage précoce des filles				Total
	Inaccessibilité à l'école	Problèmes de santé maternelle	Instabilité du couple	Pas de conséquences	
Banga	3,8	92,3	0,0	3,8	100,0 (26)
Boura	13,8	31,0	51,7	3,4	100,0 (58)
Kian	33,3	38,1	23,8	4,8	100,0 (21)
Komé	29,2	25,0	45,8	0,0	100,0 (24)
Mougna	14,3	17,9	64,3	3,6	100,0 (28)
Total	17,2	38,9	40,8	3,2	100,0 (157)

Source : Pierre Cissé, 2016

Les aspects sociaux sont particulièrement évoqués par plus de la moitié des femmes mariées à Mougna (64,3%) et à Boura (51,7%). D'apparence superficielle, ils dissimulent plusieurs connotations : climat d'incompréhension entre la femme et son mari, autonomie de la femme mal acceptée par son conjoint, voire la famille de son mari, dislocation des foyers qui conduit à une détérioration des relations entre les familles d'origine des conjoints.

En santé maternelle, les effets néfastes évoqués par les femmes sont surtout les grossesses prématurées qui élèvent les taux de mortalité maternelle et infantile et les fistules chez les femmes trop jeunes. Ces effets néfastes de santé maternelle et de maternité sont particulièrement explicités à Banga (92,3%) alors que le mariage précoce des filles est aussi non seulement un obstacle à l'éducation de la femme mais aussi un comportement propice à son maintien dans l'illettrisme dans les villages de Kian (33,3%) et Komé (29,2%).

Au regard des résultats, les risques de la primo-nuptialité des filles restent encore nombreux et importants à combattre. Il faut que cesse cette pratique néfaste pour les jeunes filles.

En finir avec le mariage précoce des filles

Eradiquer la primo-nuptialité des filles est possible pour la majorité des femmes mariées (84,6%) et pour 15,4% d'entre elles, c'est la consternation car il n'y a pratiquement pas de moyens de l'éviter pour l'instant (Figure 6).

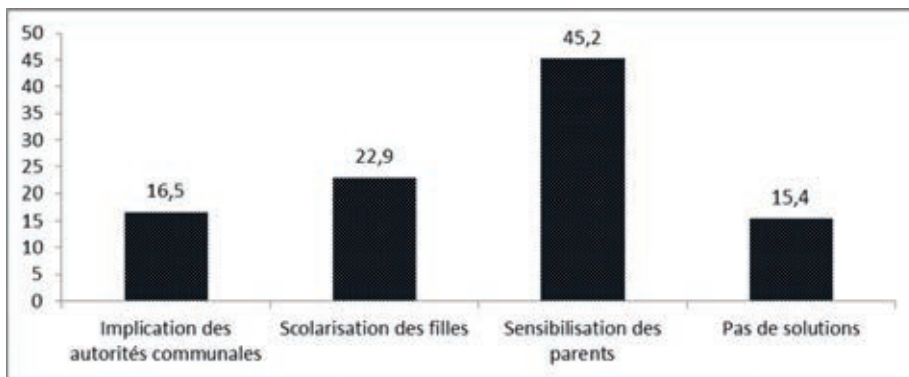


Figure 6: Répartition des enquêtées selon les moyens de lutte contre le mariage précoce des filles

Source : Pierre Cissé, 2016

Dans l'ensemble, la sensibilisation des parents (45,2%) est la première arme pour en finir avec le mariage précoce. Elle est surtout approuvée par les femmes des villages de Komé (66,7%) et de Banga (50,0%). Cette sensibilisation devrait s'attaquer aux pratiques sociales néfastes des normes socioculturelles de se perpétuer sous la séquelle de l'inégalité de genre à travers des programmes de plaidoyers locaux. Pour 22,9% des femmes, l'éducation des filles est le rempart au mariage précoce. A ce niveau, elle est plus exhortée par les femmes de Mougna (42,9%) et Boura (34,5%). L'implication des autorités communales et l'application de la loi pour 16,5% des femmes sont des issues d'éradication de ce fléau.

La mobilisation des parents, des autorités communales et des leaders politiques pour qu'ils combattent les pratiques traditionnelles et soutiennent la scolarisation participe des solutions préconisées par les femmes mariées afin que des perspectives sociales, économiques et civiques soient offertes aux filles afin d'en finir avec la primo-nuptialité.

Discussions

En termes d'éducation scolaire, les femmes mariées de la commune rurale sont moins instruites (38,2%) que celles de la région de Sikasso (46,2%) et de l'ensemble du Mali (45,2%) qui ont atteint le niveau fondamental 1er cycle (INSTAT, 2009).

L'âge moyen au premier mariage de la femme, ici, est de 17 ans. Cette précocité du mariage des femmes est confirmée dans certains travaux. Pour sa part, l'INSTAT (2009) indique qu'au Mali, l'âge moyen de la femme au premier mariage en 2009 est de 14,9 ans en milieu rural et de 21,5 ans pour tout milieu. De même, une étude de Cissé (2012) montre qu'il était de 18,4 ans. Au sein de la communauté bobofing, 63,6% des femmes sont mariées entre 15-17 ans. L'Unicef (2001, p. 4) trouve que le mariage avant l'âge de 18 ans concerne près de la moitié des jeunes filles en Asie du Sud, et plus du tiers des jeunes filles en Afrique subsaharienne. Cette tendance est observée au Mali en 2009 (INSTAT, 2009).

Le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire et de l'âge au premier mariage des filles de 15 à 18 ans est de 49,3%. Cette situation est identique à celle prouvée par

une étude des Nations Unies (2011); Ford-Foundation (2013 ; p.32). Ce qui dénote que la scolarisation de la fille ne semble pas être un facteur de recul des unions précoces, ni de l'augmentation de l'âge au premier mariage des filles dans la commune.

Le mariage coutumier est le plus pratiqué (59,9%) comme démontré par Diarra T. et Koné Y. F. (1991) et Cissé, P. (2012) dans des proportions de 82% et 80%. Classiquement, comme chez les cousins Bwa, c'est autour de la dot que la célébration du mariage prend tout son sens de prestige et de puissance du groupe familial (Hertrich, 2007).

Le choix du mari par la famille sans l'accord de la fille reste encore de mise dans 34,4% des cas comme confirmé par Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, (2002) dans la société mauritanienne où il était de 29%. «La nécessité de suivre la tradition, celle de renforcer les liens dans ou entre les communautés, et de protéger les filles, étaient les principales raisons alléguées... Toutes les décisions concernant la date du mariage ou le choix de l'époux sont prises par les pères» (Unicef, Op.cit., 2). Par contre, de plus en plus, la fille participe au choix de son conjoint avec les parents (42%) comme dans la société mauritanienne où elle est de 32% (Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, Op.cit.).

En termes de consanguinité, le mariage consanguin qui est le plus répandu (55,4%) dans la communauté bobofing des cousins directs ou autres parents est aussi observé chez les Soninké, les Peulh en Mauritanie (Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, Op.cit.) et au Mali (Cissé, Op.cit.). On comprend mieux ainsi pourquoi le mariage précoce ou le choix du mari est une affaire de parents, de la famille étendue. De même, le mariage sans lien de parenté avec le conjoint (44,6%) de plus en plus fréquent, est confirmé également dans les travaux des auteurs précités où, il est une affaire individuelle entre les deux conjoints en opposition avec la tradition et les anciens. La liberté de choisir son mari ou avec ce dernier est de plus en plus une évidence.

Contrairement aux études de Catherine Delcroix C. et al. (2013) où, le mariage mixte est une rencontre de deux cultures, la mixité des mariages est peu fréquente en pays bobofing. Koné L. M. (1983 ; 12-13) atteste que cette opposition au mariage avec les autres ethnies s'expliquerait par la préservation des qualités du lignage. En effet, le protectionnisme ethnique et lignager paraît une raison forte de la consanguinité quand on se réfère au discours, des informateurs privilégiés: «Elle a accepté se marier avec un étranger, à quelqu'un qui n'est pas nous».

Plusieurs facteurs expliquent la précocité des unions (avant 18 ans). Ici, le mariage précoce est fondé, dans une certaine mesure, sur l'économie familiale rurale. De sa part, Meillas-soux (1986) reconnaît que les femmes sont «grenier et capital», une main-d'œuvre agricole qui assiste le mari dans les travaux champêtres. Aussi, le mariage précoce des filles en pays bobofing n'est pas une stratégie de survie monétaire pour les familles très pauvres, contrairement aux études de l'Unicef, (Op.cit., p.6) et Elizabeth (2005) qui reconnaissent l'existence de raisons économiques motivant le mariage précoce de filles. Toutes ces considérations montrent qu'en pays bobofing, le mariage précoce reste particulièrement lié à des facteurs socioculturels qui ont des implications sur l'âge d'entrée en union des jeunes filles. Pareillement au Sénégal, les croyances culturelles et religieuses sont aussi à l'origine des mariages précoces prouvées par <http://www.dakar-echo.com/mariage-precoce-au-senegal-33-des-filles-sont-mariees-avant-lage-de-17-an>. Les jeunes filles aujourd'hui privilégient le mariage par amour à travers des choix individuels voire le rapt organisé par les

garçons. Bien que certains parents pour le bien de leurs filles donnent cours à celles-ci de choisir leur mari, la liberté de la fille de choisir son mari reste limitée et demeure encore une réalité par l'influence du milieu (Girard Alain, 1964). Le mariage précoce des filles peut s'expliquer comme conséquence de contraintes sociales qui poussent certaines filles à opter pour l'exode rural afin d'y échapper.

Par ailleurs, Plan International (<https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-2>) et l'Unicef (Op.cit.) prouvent que le refus de scolarisation de la fille, par conséquent l'illettrisme, est un facteur de pérennité des unions précoces des filles et de maintien de celles-ci dans un statut de dépendance économique et sociale. Il est un obstacle à l'épanouissement de la fille. De même, l'Unicef (Op. Cit.) soutient que cette pratique traditionnelle très observée dans les pays en voie de développement, allonge la fécondité avec des risques pour la santé maternelle. Selon la même source, les complications de la grossesse et de l'accouchement sont les principales causes de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays en développement.

CONCLUSION

Les coutumes matrimoniales, y compris l'âge souhaitable pour le mariage et le choix des époux, relèvent de la façon dont une société conçoit la famille, à savoir son rôle, sa structure, son mode de vie, et les responsabilités individuelles et collectives de ses membres.

L'étude du moment a permis de saisir certains aspects de la pratique du mariage précoce dans la commune de Boura. Une des caractéristiques des femmes bobofing comme des femmes maliennes est l'entrée précoce dans la vie conjugale avec un âge moyen au premier mariage de 17 ans. Bien que l'âge légal minimum pour se marier soit fixé à 18 ans au Mali comme dans beaucoup de pays, les lois sont rarement appliquées au sein de cette communauté car les mariages des jeunes filles sont encore consacrés par la tradition et les normes sociales.

Dans la communauté bobofing, le mariage est une affaire de famille et le choix du conjoint est généralement imposé à la femme. Le patriarcat et le lignage ont encore une influence sur le choix du futur époux de la fille. Toutefois, force est de reconnaître que ce comportement est en perte de vitesse. L'approbation de la femme, de plus en plus fréquente, est manifeste pour l'accomplissement de l'évènement. De la forme traditionnelle, elle évolue vers une forme moderne marquée par l'individualisation des rapports avec le partenaire et l'opposition de la jeune génération aux pesanteurs traditionnelles du pouvoir patriarcal. Des parents, pour le bonheur de leurs filles, leur laissent la liberté de choisir leur mari.

Références

Antoine P., 2002 : «Les complexités de la nuptialité: de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique», in: Graziella CASELLI, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (sous la direction de), Démographie et synthèse. II. Les déterminants de la fécondité, p. 75-102. – Paris, Ined-Puf. 460 p.

Cartographie du mariage précoce en Afrique de l'Ouest http://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2014/01/Ford-Foundation-West-Africa-report-FRENCH-2013_09

Delcroix C., et al., 1989 «Mariage mixte, rencontre de deux cultures tout au cours de la vie», Enquête [En ligne], 5 | 1989, mis en ligne le 27 juin 2013, consulté le 01 février 2017. URL : <http://enquete.revues.org/9>

CISSE P., 2012 : «Déterminants du divorce et impacts socioéconomiques en milieu urbain : perception des femmes», dans Revue semestrielle de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (Cenarest-Gabon), Vol. 14-N° 14, Janvier 2012. ISBN : 978-2-35665-098-6 EAN : 9782356650986, Libreville, pp. 307-327.

Kingsley D. et Blake J. 1956. – Social structure and fertility : an analytic framework, Economic

Development and Cultural Change, vol. 4, p. 211-235.

Diarra T. et Koné Y. Félix, 1991 : Les migrations des femmes au Mali: la main d'œuvre domestique. Etudes Maliennes, I S H. Bamako, 115 p.

FNUAP, 2010 : Rapport sur le statut des adolescents et des jeunes en Afrique subsaharienne, possibilités et enjeux, 51p.

Ford foundation, 2013: « Cartographie du mariage précoce en Afrique de l'ouest », Bureau d'Afrique de l'Ouest, 72 P.

Girard Alain 1964 : Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France, Paris, PUF, 1964, 201 p.

Hertrich V. et Pilon M., 1997b. - "Changements matrimoniaux en Afrique", La Chronique du CEPED, Juillet-Septembre 1997, n°26, p. 1-3.

Hertrich V., 2007 : «Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien», Sociologie et sociétés. <http://www.cairn.info/revue-population-2005-5-page-725.htm>

Hertrich V., 1996. – Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales

chez les Bwa du Mali. – Paris, CEPED, 570 p. (Les Études du CEPED, n°14).

Hertrich V. et Locoh T., 1999. – Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement. – Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).

Koné Lazare M. 1983 : « Aspects sociaux et juridiques du divorce en milieu peul de Mopti », Ecole Nationale d'Administration (ENA), Mémoire de fin d'études, 99 p.

Magali B., Hertrich V., 2005 : «Écarts d'âge entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique sub-saharienne» Institut national d'études démographiques (INED) « Population » 2005/5 Vol. 60, pp. 725-764 ; ISSN 0032-4663.

Gouvernement de la République du Mali, 2012 : 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009) ; Analyse des résultats définitifs – Thème 6 : Etat matrimonial et nuptialité, Bamako, INSTAT décembre 2012, 43 p.

Moujtaba Ould Mohamed L. S., 2002: Etude sur le divorce en Mauritanie. Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Direction de la promotion féminine Nouakchott, 51 p.

Antoine P., 2002 : Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique. Développement et insertion internationale (DIAL), Document de travail, DT2002/06., 25 p.

Plan International, 2016 : Causes et Conséquences du mariage précoce et forcé. <https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-23>

UNICEF, 2001 : « Le mariage Précoce », Centre de recherche Innocenti Florence – Italie, 30p.